CHRONIQUE AGRICOLE-DECEMBRE 1859.

EDMMAIRE.—Réorganisation des Sociétés d'Agriculture de Comté.—Election des prembres de la Chambre d'Agriculture.—L'Enseignement agricole—Ses raisons d'ètre—Premier pas—Ce que doivent être les écoles d'agriculture—Il fant procéder à la formation de la tête avant de songer à celle des membres—Ce qu'on devoit attendre de la création des sociétés d'agriculture de Comté—Pratique et science—Voies et moyens—Le mois de Décembre—L'année qui finit—Nos souhaits.

La Réorganisation des Sociétés d'Agriculture de Comté devra se faire dans la troisième semaine de Janvier et nous attirons leur attention sur l'Extrait suivant de l'Acte touchant l'Organisation des Sociétés d'Agriculture de Comtés dans le Bas-Canada.

Les dites Sociétés tiendront leur Assemblée Annuelle dens la troisième semaine de Janvier chaque année, pour l'élection d'un Président, d'un Vice-Président, et d'un Secrétaire-Trésorier, et pas plus de sept Directeurs.

Avis par le Président ou Vice-Président du temps et du lieu de telle Assemblée sera donné publiquement dans les papiers-nouvelles du Comté ou affiché dans différents endroits du Comté, pendant au moins une semaine d'avance.

A cette assemblée, les officiers et directeurs seront tenus de faire rapport de leurs opérations durant l'année, indiquant le nom des Membres de la Société, le montant payé par chacun d'eux en regard de son nom, le nem de teutes les personnes auxquelles des prix ont été décernés, le montant de ces prix respectivement, et le nom de l'animal, avec telles autres remarques sur l'agriculture du Comté, les améliorations qui y ont été ou pourront y être introduites que les directeurs seront en position d'officir.

Un rapport détaillé des recettes et des dépenses devra aussi y être fait, et une bis approuvés, ces rapports seront inscrits sur le Journal tenu à cette fin par la société, signés par le Président ou Vice-Président, et une copie cert fice par l'un des officiers sera transmise immédiatement à la Chambre d'Agriculture à Montréal.

Une fois reconnue par la Chambre d'Agriculture, toute telle Société d'Agrialture devra lui envoyer une liste de souscriptions suivant le formule B, Acte 20, Vic. Ch. 49, et ce sous le plus court délai pos-ible, afin de mettre la Chambre a état de leur transmettre l'octroi annuel avant l'exposition de l'autonne.

L'Election des membres de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada a rémilé l'attention de nos sociétés. Le Bas Fieuve réclame dans M. E. O. Casgain, Président de la Société d'Agriculture du Comté de l'Islet, un représentant pour en Bas depuis Québec jusqu'à Gaspé. Notre position nous fait un devoir é aous taire, toutefois nous ne pouvons passer sous silence certaines remarques qui ont été faites dans nos journaux relativement à un des Membres de la Chamm d'Agriculture, M. R. N. Watts,

Nous ne craignons pas d'affirmer que ce Monsieur s'est toujours montré très parpulier sur le bon emploi des fonds ainsi qu'on peut le voir par ses votes, entr'autres du du mois de Février dernier où il proposa que les salaires du Scoiétaire-Tié-